

Blois, le 15 mai 2023

COMMISSION PERMANENTE DU 15 MAI 2023

Réunis ce lundi 15 mai en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs aux solidarités, à la santé, à l'environnement et l'aménagement du territoire, au tourisme, ainsi qu'aux politiques culturelles et sportives.

SOLIDARITÉS

Trois subventions, d'un montant total de 89 560 €, sont attribuées

- 1 400 € à l'association [Les amis du collectif AC ! 41](#) pour le fonctionnement de son association avec le projet d'aider les personnes en situation de précarité et qui ne sont pas aidées par les épiceries sociales ;

- 81 160 € à l'association [Habitat Jeunes Ô Cœur de Vendôme](#) pour le fonctionnement de sa résidence sociale permettant l'intégration de jeunes de 16 à 30 ans dans leur cursus social et professionnel ;

- 7 000 € à l'association [Sens et Talents](#) pour financer les travaux relatifs aux vestiaires et sanitaires pour finaliser les travaux de l'établissement situé à Salbris, accueillant des jeunes victimes du décrochage scolaire du CAP jusqu'au Bac Pro en filière mécanique de production depuis le 15 septembre 2021.

23 712 €, répartis entre 19 propriétaires ou locataires du parc privé, et 3 856 € sont attribués à la commune de Selommes pour l'adaptation d'un logement locatif au titre de l'aide à l'adaptation de logements pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Une subvention de 60 123 € est attribuée à l'association [accueil, soutien et lutte contre les détresses \(ASLD 41\)](#) pour l'accompagnement social des mères isolées sur le 1er semestre 2023. Le projet présenté par l'association répond aux besoins de la collectivité et à ceux fixés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. À ce titre, l'État contribuera à hauteur de 50% au coût de l'action.

Première répartition des subventions 2023 accordées par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :

Suite à l'avis favorable émis par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, 64 subventions d'un montant total de 565 904 € sont attribuées :

- 29, d'un montant total de 192 586 € pour des actions à domicile ;
- 35, d'un montant total de 373 318 €, pour des actions en EHPAD.

Don de véhicules :

Le département confirme son soutien aux associations et établissements suivants en faisant don de véhicules à déclasser du patrimoine départemental :

- 3 véhicules au [Service public d'initiatives pour les aînés du Loir-et-Cher \(SEPIA\)](#) à Bracieux ;
- 1 véhicule à l'[Espace de coordination, d'appui, de liens et d'éducation pour la santé du Loir-et-Cher \(ESCALE 41\)](#) à Blois ;
- 1 véhicule à [Bio Solidaire](#) Bio Solidaire à Blois ;

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- 1 véhicule à l'[Agence de développement touristique Val de Loire - Loir-et-Cher](#) à Blois ;
- 1 véhicule au [Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques \(CANOPE\)](#) à Blois.

Les associations et l'établissement auront à leur charge l'entretien, l'assurance et le carburant des véhicules donnés.

SANTÉ

Plan « Le 41 en bonne santé » :

Sont attribués au titre de l'aide à la primo-installation pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel :

- 20 000 € à un chirurgien-dentiste de Mur-de-Sologne ;
- 4 541,50 € à un médecin généraliste de la maison de santé universitaire de Cheverny ;
- 8 844 € à un masseur-kinésithérapeute de Blois.

Sont attribués au titre de l'allocation départementale bénéficiant aux internes en médecine générale et aux étudiants paramédicaux qui effectuent un stage dans le Loir-et-Cher :

- 1 000 € à une étudiante à l'école universitaire de kinésithérapie en région Centre-Val de Loire, en stage dans le centre Hydrosanté à La Chaussée-Saint-Victor ;
- 1 500 € à une interne en médecine générale en stage à Meusnes, Romorantin-Lanthenay et Châtres-sur-Cher ;
- 1 500 € à une étudiante au centre universitaire de formation en orthophonie de Tours, en stage à Saint-Gervais-la-Forêt.

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dotation de solidarité rurale (DSR) 2023 :

Au titre de la DSR 2023, une subvention 106 976 € est attribuée pour la réalisation, la substitution ou la réévaluation des projets suivants :

- 17 000 € pour l'acquisition d'un tracteur avec chargeur frontal par la commune de Fontaines-en-Sologne ;
- 5 976 € pour l'achat de matériel pour le service technique par la commune de Lisle ;
- 30 000 € pour la réalisation d'une aire de jeux à la Selles-Saint-Denis ;
- 45 000 € pour la réhabilitation de la voirie Rue de l'Église avec création d'un [chaucidou](#) (pour « Chaussée à circulation douce », chaussée constituée d'une voie centrale unique destinée aux véhicules automobiles, et de deux voies latérales destinées aux vélos) par la commune de Chailles ;
- 9 000 € pour la rénovation et le remplacement de portes et fenêtres de la salle polyvalente et le vestiaire du club de football de la commune de Villerbon.

Attribution complémentaire exceptionnelle au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loir-et-Cher (CAUE 41) :

Une attribution financière complémentaire de 37 500 € en 2023 et 50 000 € en 2024 est accordée au CAUE 41. Afin de renforcer l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de développement et d'aménagement, le département a défini, au travers de la convention de partenariat et d'objectifs, signée avec le CAUE pour la période 2019-2023, un programme d'actions à mener auprès des collectivités et des particuliers.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](#)



Pour répondre aux besoins des collectivités et des particuliers, le CAUE a engagé depuis 2022 des démarches de restructuration et d'adaptation. Parallèlement, face à l'augmentation des sollicitations, des recrutements ont été opérés en 2022 et 2023 (un paysagiste et un urbaniste). Ces évolutions ont eu pour effet une forte augmentation de la masse salariale.

Protection de la biodiversité animale sauvage non captive :

Une subvention de 30 000 € est attribuée à l'association [Beauval nature](#) pour la conservation et la recherche pour l'acquisition de deux véhicules destinés au [Centre de Soins Beauval Nature – Françoise Delord pour la faune locale](#), nouveau centre de soins dédié à la faune sauvage non captive, destiné à accueillir et prendre en charge des animaux sauvages blessés ou en détresse.

Préservation du patrimoine naturel :

- **Aide au dispositif d'appel à projet d'éducation à l'environnement**

Une subvention de 25 000 € est attribuée à l'association [Graine Centre-Val de Loire](#), en charge de l'animation et du pilotage du dispositif d'appel à projet « biodiversité, eau, climat, alimentation » pour l'année scolaire 2023-2024. Cette aide sera uniquement aux classes de collèges dont le projet pédagogique s'appuie sur une visite d'un ENS.

- **Aide pour l'actualisation des connaissances sur les chauves-souris en Sologne**

Une subvention de 2 881 € est attribuée à [Sologne Nature Environnement](#) pour le projet d'actualisation des connaissances sur les chauves-souris en Sologne. Le projet de l'association s'inscrit pleinement dans le plan départemental en faveur des chauves-souris adopté en 2020 et piloté par le conseil départemental.

Acquisitions foncière au titre de la création de la voie de liaison entre la RD 215 et la RD 112 à Mer :

La création d'une liaison entre les routes départementales 2152 et 112 à Mer – dont l'objectif est d'optimiser la desserte vers le nord-ouest de la commune afin de sécuriser les déplacements à l'intérieur du bourg – donnera lieu à des acquisitions foncières. Une partie des emprises foncières, estimée à 23 124 m², propriété de la commune de Mer et de la communauté de communes Beauce Val de Loire, sera transférée à l'euro symbolique ;

L'autre partie des emprises foncières, estimée à 8 075 m², est propriété de personnes privées. **Au total, l'acquisition des terrains privés donnera lieu au versement d'indemnités prévisionnelles d'un montant de 10 222,39 €** au profit des propriétaires et, conformément au barème départemental établi par les services fiscaux et la chambre d'agriculture, **de 6 558,87 € au profit des exploitants agricoles.**

Convention pluriannuelle de financement entre le département et l'agence technique départementale (ATD41) pour la période 2023-2025.

La convention pluriannuelle de partenariat financier – prévoyant le versement d'un forfait de 156 000 € par an – entre le département et l'agence technique départementale (ATD) pour la période de 2023 à 2025 est renouvelée. L'agence technique départementale (ATD41) a vocation à accompagner, tant réglementairement que techniquement, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dans l'entretien de leur patrimoine routier et la conduite des projets d'aménagements sur leur voirie.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



POLITIQUE TOURISTIQUE

14 614 € sont attribués **la commune de Cheverny** pour la création d'une aire d'accueil dédiée aux camping-cars. L'aménagement de cette aire clôturée et équipée d'une borne service sera l'occasion de conforter l'accueil des clientèles touristiques et permettra de recevoir une dizaine de véhicules dans des poches arborées.

POLITIQUE CULTURELLE

Patrimoine architectural, mobilier et mémoriel

Six subventions, d'un montant total de 124 704 €, **sont attribuées**

- à **la commune de Beauce-la-Romaine** (73 660 €) pour la restauration de l'église Saint-Lubin à Verdes.
- à **la commune de Beauce-la-Romaine (2 658 €)** pour la restauration de l'église Saint-Lubin à Prénouvellon.
- pour la restauration d'une métairie (18 000 €) à Beauce-la-Romaine.
- pour la restauration du monument funéraire (1 000 €) du Petit-Thouars (Villiers-sur-Loir).
- pour la restauration d'une grange perrière (23 573 €) à Mesland.
- à **la commune de Villebout** (5 813 €) pour la restauration du retable de l'église Saint Jean-Baptiste.

1 800 € sont attribués au **Centre des Monuments Nationaux** pour l'organisation d'un concert baroque « Lorsque les murs chantaient... Le manuscrit de Talcy révélé » - concert à l'église du village suivi d'un concert au sein du château à Talcy le 1er octobre 2023.

2 000 € sont attribués à **la commune de Vendôme** pour l'organisation des « rencontres du 50e Vendôme Gevelsberg : le geste et la parole » animations festives du 18 au 21 mai 2023 à Vendôme.

Schéma départemental des enseignements artistiques

- **3 000 €** sont attribués à **l'association Chant Libre** pour l'organisation d'un stage pour trois chorales en vue d'une représentation « Un soir à l'opéra » à La Chaussée-Saint-Victor en juillet 2023.
- **1 260 €** sont attribués à **la compagnie La Sensible** pour l'organisation d'ateliers de percussions, d'arts plastiques et d'expression corporelle/danse auprès de 5 écoles maternelles et primaires de la vallée du Cher.

Festillésime 41

Trois subventions, d'un montant total de 3 835 €, **sont attribuées** :

- à **l'association Aux p'tits bonheurs** de Monthou-sur-Cher (800 €) pour le spectacle « Manzila » ;
- à **la commune de Theillay** (1 775 €) pour le spectacle « Tous en scène » en complément de la subvention de 600 € votée au budget primitif ;
- à **la compagnie La Sensible** (1 260 €) pour l'organisation d'ateliers de percussions, d'arts plastiques et d'expression corporelle/danse auprès de 5 écoles maternelles et primaires de la vallée du Cher.

Développement du réseau de lecture publique

Cinq subventions, d'un montant total de 3 229 €, **sont attribuées** au titre de l'aide à l'équipement des bibliothèques et de l'action culturelle ;

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- **1 818 € à la commune de Vineuil** pour l'installation d'une boîte de retours de documents devant l'entrée de la bibliothèque municipale ;
- **135 € à l'association L'Élan, de Lestiou**, pour l'organisation de 2 ateliers dessin par [Patrick Bressot](#) (45), illustrateur de livres jeunesse, à destination des enfants de 6 à 10 ans puis de 10 à 12 ans ;
- **750 € à la commune du Controis-en-Sologne** pour l'organisation de 6 séances « heure du conte » par Stéphanie Thimonnier, comédienne professionnelle (41) ;
- **225 € à la communauté de communes Cœur-de-Sologne** pour l'organisation d'un spectacle [L'allumeur d'étoiles](#) par Virginie Donnart de l'association [Le lieu multiple](#) ;
- **301 € à la commune de Authon** pour l'organisation par le point lecture d'une lecture « l'Infante de Françoise Benassis » par la [compagnie l'Échappée belle](#) (37).

POLITIQUE SPORTIVE

Subventions aux associations

- **1 500 €** sont attribués à [l'union française des œuvres laïques d'éducation physique \(UFOLEP\)](#) pour l'organisation des 50 ans de l'UFOLEP le 17 juin 2023 à La Chaussée-Saint-Victor ainsi que pour l'organisation d'étapes UFOSTREET le 17 avril 2023 à Mont-Près-Chambord, le 19 avril 2023 à Vendôme et le 21 avril 2023 à Romorantin-Lanthenay ;
- **500 €** sont attribués à [l'association Saint-Martin sports badminton](#) pour l'organisation d'un tournoi de badminton les 3 et 4 juin 2023 à la patinoire de Romorantin-Lanthenay ;
- **500 €** sont attribués au [comité départemental de pétanque \(Saint-Romain-sur-Cher\)](#) pour l'organisation d'un tournoi régional jeunes le 25 juin 2023 à Gièvres ;
- **3 000 €** sont attribués au [tennis club cœur de Sologne \(Lamotte-Beuvron\)](#) pour l'organisation de la 3ème édition de l'Open de France de Beach-tennis du 22 au 24 septembre 2023 au parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron ;
- **500 €** sont attribués à [l'association Les Roses Riders de Sologne \(Vineuil\)](#) pour la participation de deux loir-et-chériennes à la 22^{ème} édition du rallye automobile féminin [Trophée Roses des Sables](#) du 10 au 23 octobre 2023 au Maroc ;
- **300 €** sont attribués à [l'association La Divine \(Lestiou\)](#) pour l'organisation de la 3ème édition de la course à pied « La Gobionne » le 10 septembre 2023 à Lestiou ;
- **5 000 €** sont attribués au [rugby club de Blois](#) pour l'organisation des finales nationales de rugby à 5 les 24 et 25 juin 2023 à Blois ;
- **510 €** sont attribués au [comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif](#) pour son fonctionnement au titre de l'année 2023 ;
- **1 500 €** sont attribués à [l'union sportive Chitenay-Cellettes \(Chitenay\)](#) pour l'organisation d'un tournoi national de football U11/U13 les 27 et 28 mai 2023 à Chitenay et pour l'organisation du centenaire du club le 1^{er} juillet 2023 à Chitenay ;
- **1 000 €** sont attribués à [l'Étoile sportive Cheverny - Cour-Cheverny](#) pour le centenaire de l'omnisport le 1^{er} juillet 2023 sur les deux communes.

Aide à l'acquisition de matériel sportif

- **17 000 €** sont attribués à **la commune de Champigny-en-Beauce** pour la construction d'un plateau multisports à Champigny-en-Beauce ;

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- **100 000 €** sont attribués à la commune de Saint-Amand-Longpré pour la construction d'un terrain de football en surface synthétique. En contrepartie de ce soutien, il sera prévu une gratuité pour les collégiens, durant le temps d'enseignement scolaire (lorsque cette utilisation fait l'objet d'une aide financière du département), et l'impossibilité de solliciter une nouvelle subvention du département pour le même équipement pendant 20 ans maximum à partir du versement de la subvention.

Focus sur le pôle scientifique, culturel et touristique *Tasciaca*

Exceptionnellement délocalisée en la mairie de Thésée, la commission permanente du conseil départemental a constitué l'occasion pour l'assemblée des élus de découvrir le patrimoine archéologique de la commune, amené à devenir le pôle scientifique, culturel et touristique *Tasciaca*.

Situé au cœur du pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, labellisé « pays d'art et d'histoire » par le ministère de la culture depuis 2014, *Tasciaca* regroupe, d'une part des collections archéologiques exceptionnelles présentées au sein du musée municipal et, d'autre part, le site archéologique gallo-romain des Mazelles, propriété du département.

Les collections archéologiques, en raison de leur intérêt public avéré et de leur organisation à des fins scientifiques et pédagogiques, bénéficient de l'appellation « Musée de France » délivrée par le ministère de la culture.

Propriété de Maurice Druon de 1965 à 1976, racheté pour un franc symbolique par le conseil départemental à cette date, le site archéologique gallo-romain des Mazelles, témoin unique de l'Antiquité en Loir-et-Cher, est classé monument historique depuis 1840.

L'intérêt historique du site comme sa localisation au cœur des flux touristiques des châteaux de la Loire et de Beauval incitent la commune et le département, accompagnés de la direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire (DRAC), à développer la dynamique culturelle et touristique initiée depuis près de 20 ans-

Un diagnostic d'attractivité réalisé en 2019 par l'observatoire de l'économie et des territoires a confirmé le potentiel patrimonial, culturel et touristique du pôle archéologique de *Tasciaca*, ancré dans un territoire facilement accessible et propice au tourisme culturel comme au tourisme vert.

Dans le but de développer ce potentiel, il a été convenu entre le département, la commune, la communauté de communes, le pays et la DRAC, du recrutement d'une chargée de mission dédiée à la conception d'un projet scientifique, culturel et touristique, pour la mise en œuvre d'un futur équipement et de nouvelles conditions d'accueil du public sur le site des Mazelles, où les collections archéologiques municipales feraient l'objet d'un parcours scénographique plus attractif et immersif.

« Chargée de mobiliser les acteurs culturels, touristiques et économiques de la vallée du Cher comme du Controis, de créer des partenariats régionaux ou extrarégionaux afin de faire rentrer Thésée dans le maillage national des sites gallo-romains, d'initier des actions culturelles afin de relancer la fréquentation touristique auprès des publics de proximité et des touristes de passage, cette chargée de mission œuvre à l'émergence d'un projet innovant et attractif pour un public aussi étendu que l'intérêt exceptionnel du site comme de ses collections » déclare Tania André, vice-présidente chargée de la vie associative, de la culture et des sports.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

